

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INTI



En application du code de commerce
Et en référence aux articles L441-1 à L441-16

PRÉAMBULE :

INTI est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé à Tour Liberty, 17 place des reflets 92400 COURBEVOIE enregistré au R.C.S de Nanterre sous le numéro 448 911 511.

A ce titre INTI dispense des formations et présentiel et en distanciel à des clients publics et privés. Ces formations font l'objet d'une analyse préalable du besoin du client et font également l'objet d'une convention de formation établie selon les articles L 6353-1 et L 6353 -2 du code du travail.

Concernant les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) la société INTI peut être jointe par ses clients par e-mail à l'adresse suivante contact@intifformation.fr ou par téléphone au numéro 01 48 13 69 13 ou au 07 85 01 41 07, pour toute question relative à ces CGV.

Par ailleurs, les prestations de services intellectuelles de type formation professionnelle continue dispensées par la société INTI sont consultables sur le site <https://www.intifformation.com/>.

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et les obligations respectives des parties contractantes dans le cadre de la vente des services de formation proposés par le Vendeur.

Le fait de passer commande par le Client implique que ce dernier a pris connaissance de ces CGV et les accepte sans réserve.

Article 2 : Dispositions générales

Les présentes CGV régissent les prestations de formation dispensées par le Vendeur (INTI) en mode présentiel ou en mode distanciel et font partie du contrat conclu entre la société INTI et le Client.

De ce fait elles sont de plein droit opposable à l'Acheteur qui les a acceptées avant de passer commande.

Si INTI se réserve le droit de modifier les présentes, il devra cependant avant toute modification des présentes informer le Client desdites modifications avant de les appliquer à la vente. INTI devra dans ce cas s'assurer que le Client a accepté sans réserve lesdites modifications et exprimer son accord par un écrit ou en retournant les nouvelles CGV signées.

Le Client reconnaît qu'il a été dûment et pleinement informé de la nature des prestations dispensées par INTI et reconnaît qu'elles correspondent aux besoins qu'il a exprimé lors de la phase de négociation.

En outre le Client déclare sa capacité à contracter valablement en accord avec les lois françaises et son habilitation à engager la société qu'il représente.

Article 3 : Conformité

Les prestations dispensées par INTI répondent aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des pratiques pédagogiques et commerciales, à la protection des personnes et des biens et à la protection des données à caractère personnel.

Article 4 : Conditions financières

Les prix des prestations vendues par INTI sont libellés en euros hors taxes, ces prix figurent dans les conventions de formation signées entre les parties et sont également indiqués en euros toutes taxes précisant le taux et le montant de la TVA ou de toute autre taxe.

Les frais de déplacements et tous autres frais figurant dans la convention de formation seront également indiqués et leur montants libellés en euros HT et TTC.

Article 5 : Paiement

Le règlement par le Client du prix de la formation est à effectuer par le client 30 jours à partir de la réception de la facture. Si le délai de paiement du client excède les 30 jours il ne saurait être supérieur à 45 jours à réception de facture.

Dans le cas de formations pluriannuelles ou de conventions portant sur plusieurs sessions de formation un acompte de 20 à 30% du montant total sera exigé avant le démarrage de la formation. Dans ce cas la convention de formation devra impérativement préciser le montant de l'acompte.

Article 6 : Annulation des formations à l'initiative du client

D'un commun accord, les dates de formation sont fixées de manière ferme.

Sauf cas de force majeure si le client annule une session de formation programmée de façon tardive il devra s'acquitter d'indemnités compensatrices dans les conditions qui suivent :

- jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de la session : aucune indemnité ne sera facturée au client
- jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date de la session : 50% du montant des honoraires de la session seront facturés au client
- jusqu'à 05 jours ouvrés avant la date de la session : 75% du montant des honoraires de la session seront facturés au client
- moins de 05 jours ouvrés avant la date de la session : 100% du montant des honoraires de la session seront facturés au client

Article 7 : Remplacement en cas d'imprévu ou de force majeure

Au cas où un intervenant de l'équipe pédagogique de INTI était dans l'impossibilité de dispenser la formation prévue, INTI s'engage à procéder à son remplacement par un intervenant ayant des compétences comparables et à en informer le client au préalable.

De même si le client souhaite remplacer dans un délai inférieur à 10 jours un participant par un autre il devra s'assurer qu'il a les mêmes prérequis et transmettre son dossier à INTI avant le démarrage de la formation.

N.B. la notion de force majeure reconnue par la jurisprudence des tribunaux français, sans être exhaustive, concerne : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à INTI, les désastres naturels, les incendies, et plus généralement toute circonstance qui échappe au contrôle raisonnable d'INTI.

Article 8 : Confidentialité, Communication et Protection des données à caractère personnel

Les parties s'engagent à respecter les règles de confidentialité concernant leurs relations commerciales. Ils s'engagent à ne pas communiquer à des tiers les informations relatives à l'exécution du contrat de formation qu'ils ont conclu.

Le Client accepte qu'INTI le cite comme bénéficiaire de ses prestations dans sa communication.

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées par INTI dans le strict respect de l'exécution de la prestation et seront conservées dans le délai légal de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables à la formation.

En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit de rectification, de limitation du traitement et d'opposition et peut à cet effet s'adresser à la direction de INTI.

Article 9 : Droit de propriété intellectuelle

Les supports et livrables de formations sont la propriété intellectuelle exclusive du vendeur.

Le client s'engage à ne pas les divulguer à des tiers, à les reproduire, à les modifier sous quelque forme que ce soit.

Article 10 : Droit applicable - Attribution de compétence

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. En cas de litige entre les parties il sera recherché une solution amiable et, à défaut d'une résolution amiable du différend le règlement du litige sera du ressort du Tribunal de Paris.